



## **Convergence d'intérêts entre les voyageurs et les salariés de la RATP, le conseil de Paris conforte la CGT-RATP dans le renforcement du Service Public !**

COMMUNIQUÉ

Le 27 juin 2018, un accord cadre est soumis aux organisations syndicales de la RATP sur les perspectives d'évolution du métier des agents en station qui prévoit, entre autres, de les retirer des comptoirs aux « heures creuses ou de faible affluence ».

Lors de la négociation, la CGT RATP s'est fortement opposée à cette partie du texte qui organise la déshumanisation des espaces. La direction refusant d'écrire qu'elle garantirait la présence d'agents statutaires dans toutes les Stations et Gares pendant toute la durée du service voyageur, la CGT-RATP ne pouvait en aucun cas signer un tel accord.

La CGT RATP a donc pris l'initiative de rencontrer des élus du Conseil de Paris afin de les interpellier sur la problématique et ses conséquences sur le Service Public, sur la qualité de service, sur la sécurité, l'assistance aux personnes notamment aux personnes en difficulté de mobilité ou encore sur les aspects commerciaux dont l'accueil des touristes.

D'autant que nous sommes persuadés que ce type d'organisation est dangereuse pour l'emploi qui est la clé de productivité sur les effectifs, l'obsession permanente pour dégager des marges financières.

**Le Conseil de Paris a donc adopté le 25.09.2018 deux vœux, dont celui présenté par Nicolas Bonnet-Oulaldj et Didier Le Reste qui a été adopté à l'unanimité, portant sur leur exigence du service public. La Maire de Paris devant intervenir auprès de la RATP.**

Contact : Frédéric Le Goff

07 68 20 20 62

Paris, le 27 octobre 2018